

# ECHO<sup>®</sup> CHUM

## Troubles concomitants- JEUNESSE

Programme de télémentorat accrédité  
par le DPC de l'Université de Montréal

Sujet de la capsule :

**Créer un pont systématique entre les proches et les équipes en  
santé mentale**

Date de la séance : **11 mars 2026**

### **Nom**

Sonia Vigneault, paire aidante famille  
Geneviève Gagné, TS, APPR

**CECTC** Centre d'expertise  
et de collaboration  
en troubles concomitants



# Partenariat

ECHO TC Jeunesse est le fruit d'un partenariat entre le Chum – Jap (jeunes adultes psychotiques), le Centre d'Expertise et de Collaboration en Troubles Concomitants (CECTC), l'hôpital Sainte-Justine, le grand chemin, l'aire Ouverte de Lanaudière, l'hôpital Charles Lemoyne et l'institut Philippe Pinel:

**Equipe Ressource:** *Camille Fournier, Nicolas Chadi, Evelyne Perrier, Annie Marcotte, Marie-Pier Duquet, Karine Lemay, Marie-Pier Desbiens, Marie-Pier Proulx, Mathieu Giguère Allard, Camille Dupont, Clairéline Ouellet Plamondon, Jane-Marie Ramil, Marie-France Hotte et Anne Wittevrongel*

**CECTC** Centre d'expertise  
et de collaboration  
en troubles concomitants



# Déclaration d'intérêt des membres du comité scientifique

Nom	Détails
Simon Dubreucq	aucun
Clairelaine ouellet Plamondon	aucun
Camille Fournier	aucun
Anne Wittevrongel	aucun
Jane Marie Ramil	aucun
Guylaine Sarrazin	Aucun
Karine Lemay	Aucun
Stéphanie Grondin	aucun

# Présentatrice

Sonia Vigneault,  
paire aidante  
famille



Geneviève  
Gagné,  
TS, APPR

Nous n'avons pas de conflits d'intérêts , mais un *a priori* pour l'implication des familles

# Quelques prémisses en débutant...

La pratique  
réflexive:  
essentielle pour  
déjouer nos biais  
inconscients

Impliquer les  
proches améliore  
le pronostic des  
personnes suivies  
dans nos services

Si on ne s'occupe  
pas des proches,  
personne ne le  
fera (principe du  
*no wrong door* )

Les besoins des  
proches sont  
principalement  
d'être reconnus,  
validés, outillés,  
puis orientés

# Perspectives croisées sur la confidentialité

---

- **Pour le patient** (sentiment accrue de méfiance ou d'intrusion, lien de confiance difficile à établir, ne veut que tout le monde sache...)
- **Pour les proches** (sentiment d'impuissance et d'injustice, aimerait savoir quoi faire pour bien jouer leurs rôles, inquiet si la situation de détériore)
- **Pour les professionnel.les** (positionnement difficile pris entre le patient, la famille et le code de déontologie, préserver l'alliance et le lien de confiance avec le patient)

Si la personne vivant avec  
un trouble mental  
**ACCEPTE DE PARTAGER  
DE L'INFORMATION**

### Personne vivant avec un trouble mental

Droit au respect de sa vie privée et au secret professionnel  
(Chartes des droits et libertés de la personne, art.5 et art.9)  
Droit de consentir ou non au partage d'informations la concernant

Si la personne vivant avec  
un trouble mental  
**REFUSE DE PARTAGER  
DE L'INFORMATION**

#### La personne proche aidante doit

- Respecter les informations que la personne vivant avec un trouble mental accepte de communiquer.
- Planifier ses contacts avec les professionnels avant de communiquer avec eux (par exemple : en notant ses questions).
- Nommer ses attentes et besoins aux professionnels et à la personne vivant avec un trouble mental en lien avec le partage des informations.

#### La personne proche aidante peut tout de même

- Demander des informations générales sur le fonctionnement des services offerts.
- Donner des informations à l'équipe sans en recevoir en retour.
- Faire part à la personne vivant avec un trouble mental des raisons pour lesquelles elle désire des informations.

#### Le professionnel doit

- Convenir avec la personne vivant avec un trouble mental de la fréquence et de la nature des informations à transmettre à ses proches.
- Permettre à la personne vivant avec un trouble mental de modifier son consentement au partage des informations.
- Soutenir les personnes proches aidantes en clarifiant les mécanismes de communication et en les informant sur les ressources de soutien en santé mentale.
- Référer les personnes proches aidantes aux organismes de soutien aux membres de l'entourage et/ou à un pair aidant famille.

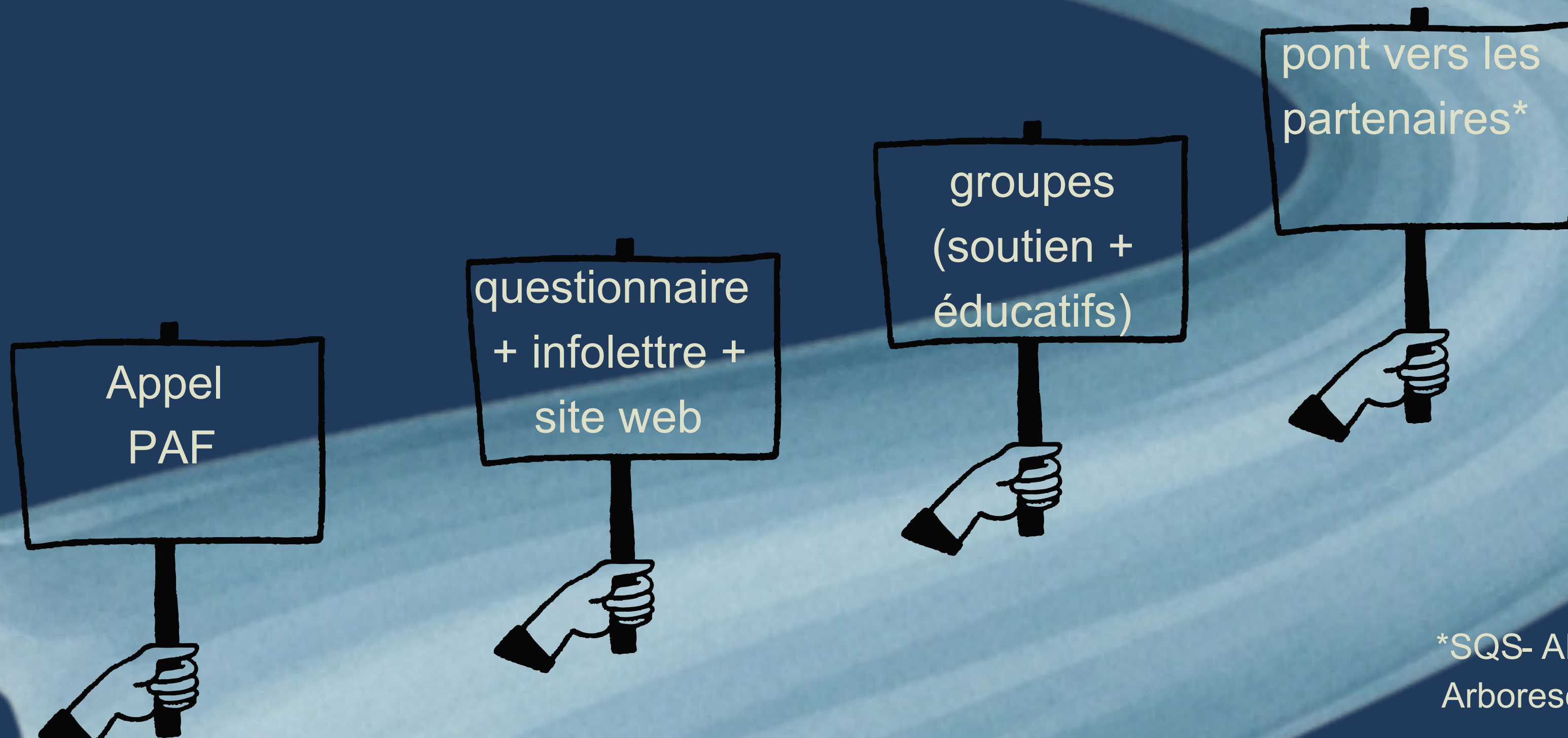
#### Le professionnel peut tout de même

- Accueillir les informations de la personne proche aidante sans toutefois lui en transmettre.
- Utiliser le refus comme levier d'intervention avec la personne vivant avec un trouble mental.
- Valider à nouveau le consentement en cours de suivi.
- Explorer la possibilité avec la personne vivant avec un trouble mental pour transmettre partiellement des informations.
- Référer les personnes proches aidantes aux organismes de soutien aux membres de l'entourage et/ou à un pair aidant famille.

**LE CONSENTEMENT PEUT VARIER DANS LE TEMPS.**

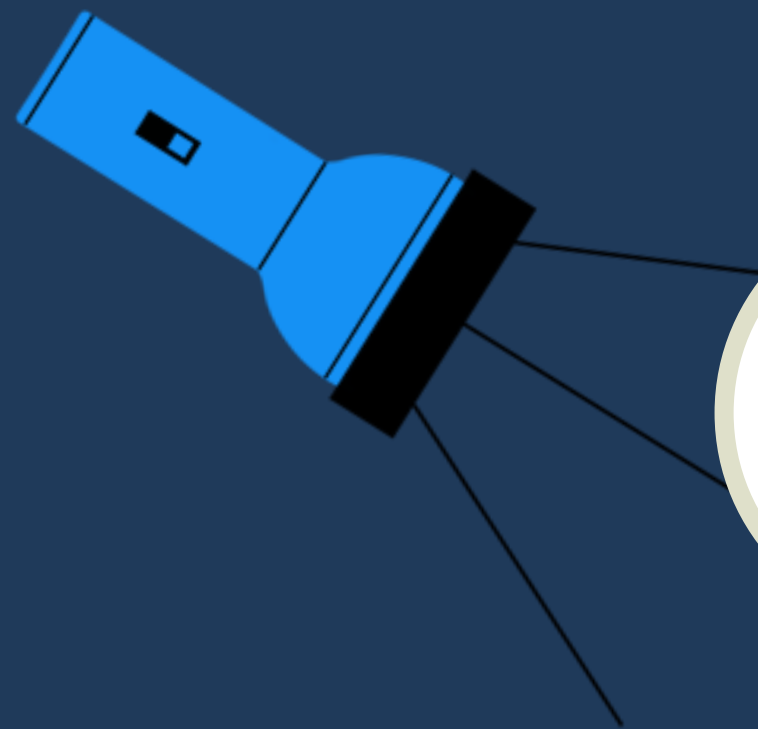
Article: Morin, MH  
et al. Mars 2024

# Exemple de trajectoire systématique (JAP)



\*SQS- AMI-Qc-  
Arborescence

# L'apport de la paire aidance famille à JAP

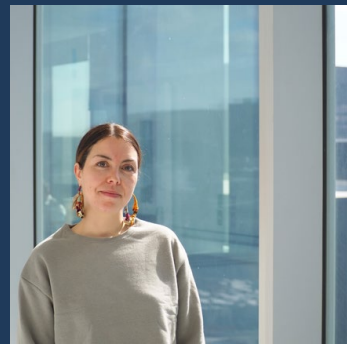


créer un pont entre la personne et  
les ressources disponibles

offrir un espace pour se déposer  
avant l'intervention

soutenir le processus de  
rétablissement du proche

# Projet «La voix des proches, une voie vers la sécurisation culturelle»



**Geneviève Gagné**  
Directrice de projet



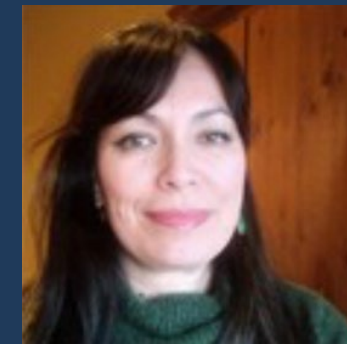
**Charlotte Kombila**  
Coordonnatrice de projet



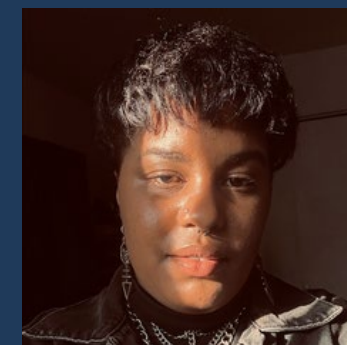
**Isabelle Fortin**  
Patiente partenaire / consultante en  
évaluation de projet, membre du comité  
de pilotage

## Groupes consultatifs

Membres de l'entourage des jeunes suivis  
à la clinique et jeunes représentant des  
groupes minoritaires (racisé.es, migrant.es,  
2S LGBTQ+, etc.)



**Marie Chiu Neveu**  
Membre du comité de pilotage



**Susanne Serres**  
Patiente partenaire, réalisatrice cinéma

## Comité aviseur

Clinicien.nes, pairs aidants, paires aidantes  
famille, représentant.es d'organismes  
communautaires, patient.es partenaires,  
chercheuses

## Notre mission:

Créer un questionnaire permettant de dépister les besoins des proches de façon systématique dans un but de sécurisation culturelle

A permis une réflexion en amont autant sur la forme que sur le fond

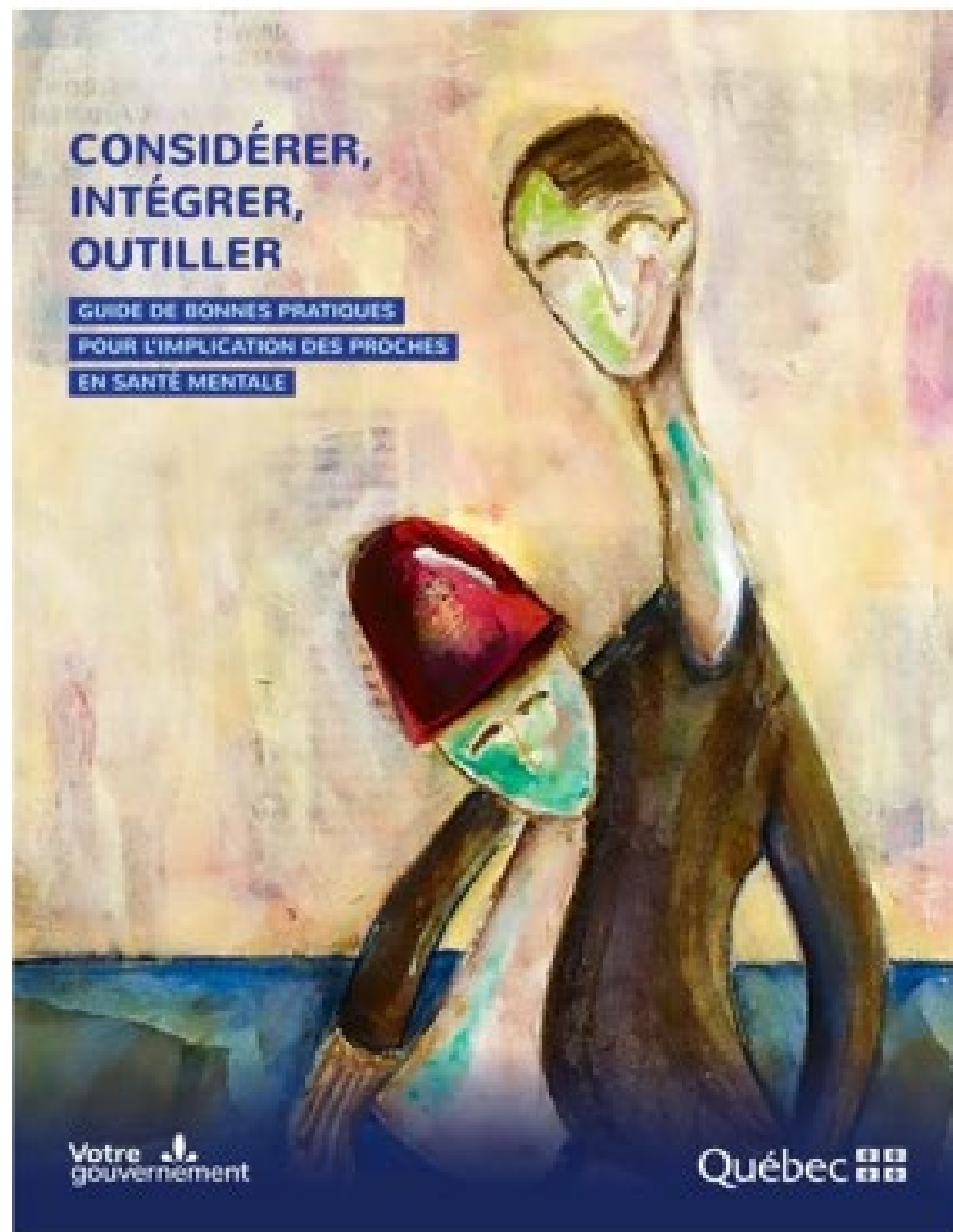
- pour permettre d'établir la confiance (questions socio-démo à la fin, transparence de nos intentions dans les préambules, différentes options de partage de données, etc.)
- pour favoriser la prise de conscience de ses propres besoins de façon graduelle (on passe des besoins perçus chez le jeune, aux besoins d'info, avant les besoins affectifs)
- pour éclairer certains angles morts (valeurs, modèles explicatifs, sentiment de sécurité, vie spirituelle, etc.)

# Structure du questionnaire:

- Besoins du jeune (incluant modèle explicatif)
- Besoins d'inclusion de la PPA dans la trajectoire de soins
- Besoins d'information
- Besoins de soutien (incluant valeurs familiales, sécurité, fardeau proche)
- Données sociodémo
- Consentements (3 niveaux)

# 5 questions à poser aux proches pour dépister les besoins:

- est-ce le bon moment pour parler de vos préoccupations?
- comment allez-vous personnellement?
- comment va l'entourage?
- qu'est-ce qui est le plus difficile pour vous dans le soutien à votre proche actuellement?
- y a-t-il des questions que vous aimeriez nous poser?



## Guide publié le 18 mars 2024

Répondant aux objectifs du *Plan d'action sur la primauté de la personne* et de l'action 7.5 du *Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 (PAISM)*

En cohérence avec la *Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes* et la *Politique nationale pour les personnes proches aidantes*

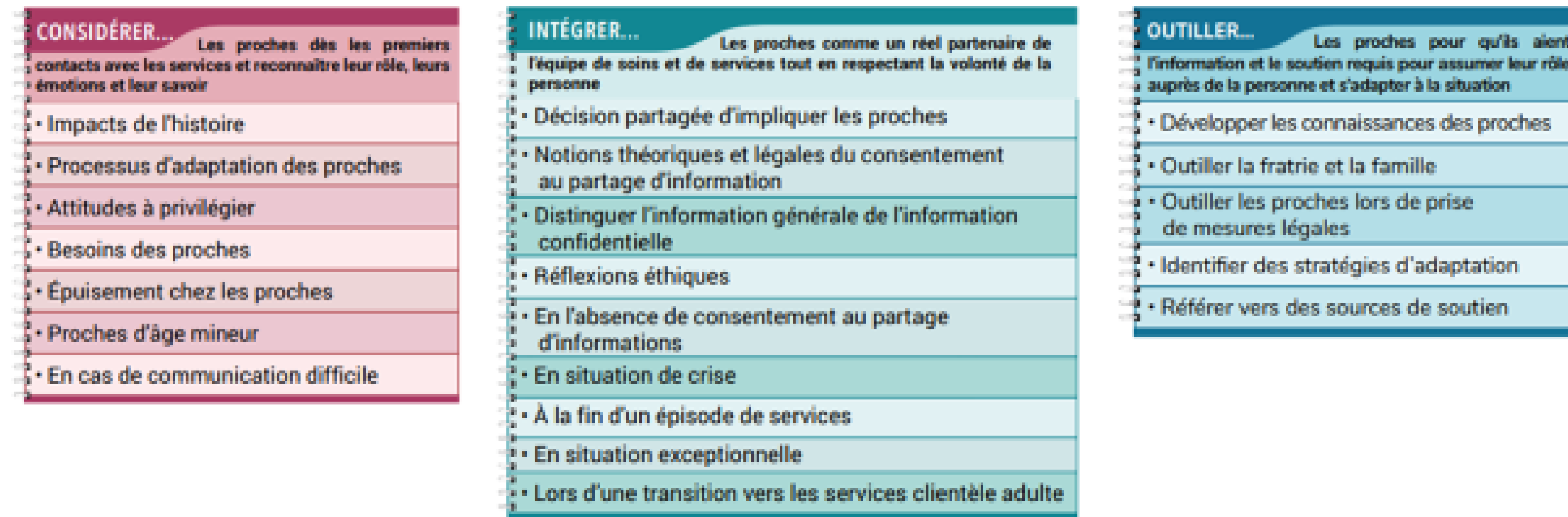


<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003699/>

# Boîte à outils à l'intention des intervenants : les bonnes pratiques cliniques en réponse aux besoins des proches

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-914-12W.pdf>

**Figure 1 : Vue d'ensemble des thèmes abordés**



# Les ressources en paire aidance famille

**cap**  
santé mentale

# LIGNE D'ÉCOUTE POUR LES PROCHES d'une personne vivant avec un trouble de santé mentale

Besoin d'être écouté ?

**Nos pairs aidants famille\* sont là pour vous !**



**1 800 349 9915**

**lundi : 13 h - 16 h**

**mardi-mercredi-jeudi-samedi : 13 h - 18 h**

\*Ayant connu une expérience significative de soutien auprès de personnes qui vivent avec un enjeu de santé mentale, ils utilisent leurs savoirs expérientiels pour soutenir d'autres membres de l'entourage.



EN PARTENARIAT AVEC



Aide aux proches et  
atteints de maladie

L'Arc-en-Ciel  
Organisme communautaire en santé mentale de l'Outaouais



Le Cercle Palmar  
Aide aux proches et atteints de maladie



L'Association québécoise  
pour la réadaptation  
psychosociale



Amis de la santé mentale  
Friends for Mental Health



santé mentale

**T'as ta  
place!**

les services jeunesse d'



pour les proches en santé mentale

**T'es un·e jeune proche  
d'une personne vivant  
avec un trouble de santé  
mentale ?**

**T'as aussi le droit d'être  
soutenu·e !**

Chez Arborescence, nous t'offrons :

information

soutien

accompagnement

Suis-nous !



@tastaplace



arborescence.quebec

jeunesse@arborescence.quebec

514 524 7131

# L'INDISPENSABLE

Guide à l'intention  
des **membres  
de l'entourage**  
d'une personne  
atteinte de  
maladie mentale



ffa?amm  
Fédération des familles  
et amis de la personne  
atteinte de maladie mentale

# QUESTIONS? COMMENTAIRES?

**CECTC** Centre d'expertise  
et de collaboration  
en troubles concomitants



# MERCI!

Pour information

Contactez

[echo.tc.cectc.chum@ssss.gouv.qc.ca](mailto:echo.tc.cectc.chum@ssss.gouv.qc.ca)

Contactez

[sonia.vigneault.chum@ssss.gouv.qc.ca](mailto:sonia.vigneault.chum@ssss.gouv.qc.ca)  
[genevieve.gagne.chum@ssss.gouv.qc.ca](mailto:genevieve.gagne.chum@ssss.gouv.qc.ca)

Visitez notre site :

<https://ruiss.umontreal.ca/cectc/services/echo-troubles-concomitants/>

*Ce programme bénéficie d'une subvention à visée éducative du Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec*

